



BREVET DE MAITRISE COIFFEUR PAR APPRENTISSAGE

Référence : BFC_FOR_BMCOIFFEUR_APPRENTISSAGE

Thématique : Formations diplômantes

Le coiffeur titulaire du Brevet de Maîtrise est à même de créer, développer et manager une, voire plusieurs entreprises artisanales de coiffure, en termes de commercialisation, gestion économique et financière et gestion des ressources humaines.

Ceci en complément d'une maîtrise totale et entière de tout type de prestations de coiffure de haute technicité tenant compte du souhait et de la personnalité du client.

[Télécharger le flyer](#)

Objectif

Le titulaire du BM Coiffeur doit maîtriser la totalité des coupes, l'utilisation de la (les) couleur(s) et des différentes mises en forme (temporaire, permanente, défrisage/lissage, chignon) sur tout type de cheveux. Il est également à même de :

- Créer, reprendre et développer une entreprise de coiffure.
- Promouvoir l'entreprise en élaborant une stratégie commerciale.
- Analyser la santé financière d'un salon, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité.
- Gérer les ressources humaines de l'entreprise en respectant les principes de droit du travail.
- Former et accompagner l'apprenant dans le métier de coiffeur.

Public

Candidats ayant achevé un premier parcours d'étude et répondant aux pré-requis.

Prérequis et modalité

- Être titulaire du BP Coiffure
- Fiche de candidature et validation du projet professionnel.

Programme

843,50 h de cours réparties sur 2 ans

Modules généraux : 563.50 h

- Bloc 4 : Créer et développer une entreprise artisanale 91 h.
- Bloc 5 : Commercialiser les prestations d'une entreprise artisanale 80.5 h
- Bloc 5 : Commercialiser les prestations d'une entreprise artisanale en anglais 73.5 h
- Bloc 6 : Gérer l'aspect financier d'une entreprise 164.5 h
- Bloc 7 : Gérer les ressources humaines d'une entreprise artisanale 80.5 h
- Bloc 8 : Recruter et former un alternant 73.5 h

Module professionnel : Pratique professionnelle 280 h

Le référentiel est disponible sur demande.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement

- Formateurs spécialisés dans les domaines d'intervention, et sélectionnés par la CMAR BFC et l'UNEC.
- Séance de formation en salle avec vidéoprojecteur pour les modules généraux dispensés à la CMAR BFC et le module professionnel s'effectuera sur le plateau technique de l'UNEC

Suivi et évaluation de l'action de formation

- Feuilles d'émargements par ½ journée.
- Contrôle continu et validation progressive tous les 6 mois.
- Visite en entreprise.
- Titre national niveau 5 - Bac+2, inscrit au RNCP, délivré aux candidats ayant satisfait aux épreuves de chaque module.

Validation

Diplôme inscrit au RNCP, de niveau 4

Examen en fin de formation : validation totale au partielle.

Perspectives professionnelles

L'obtention du Brevet de Maîtrise délivre la qualité de maître artisan, garantie pour le consommateur d'une haute maîtrise professionnelle, mais aussi d'une aptitude à la gestion d'entreprise et à la formation des jeunes en apprentissage.

Le titulaire du BM Coiffeur sera Chef d'entreprise artisanale, porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, responsable de salon ou coiffeur hautement qualifié pouvant suppléer à l'absence du chef d'entreprise. Le coiffeur hautement qualifié exerce principalement en entreprise artisanale mono-site ou multi-sites.

Poursuite d'études

Le BM est un diplôme de l'Excellence, qui peut précéder au concours de MOF.

Nos formations ne donnent pas lieu à des passerelles ou des équivalences.

Coût de la formation

Frais annexes : repas, nuitées, premier équipement.

Prise en charge potentielle par l'OPCO.

Votre conseiller Chambre de métiers vous aide dans vos démarches et vous accompagne dans le montage du dossier de prise en charge de la formation. Renseignez-vous en cliquant sur « Etre rappelé » en bas de la fiche.

Accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes en situation d'handicap.

Référent Handicap sur chaque site de formation.

Pour les candidats à l'apprentissage, dispositif spécifique d'accompagnement, PAVA, contactez-nous.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne Franche-Comté

65-69 rue Daubenton - 21000 Dijon | Tél : 03 73 55 20 20

N°SIRET : 130 026 073 00028

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 89 - CMA Formation Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 21 - CMA Formation Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Tarifs:

- Jeune/Apprenti - contact
- Dirigeant - contact